



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

TROPHÉES SPORT SANTÉ:

Le candidat au trophée sport santé doit répondre à l'une des catégories suivantes. Chaque projet fait la démonstration de la promotion de l'activité physique comme facteur de santé en précisant la méthode, la stratégie, les moyens humains, matériel, commerciaux utilisés ainsi que l'impact en santé du programme.

Porteur de projet éligible:

- Établissement de soins
- Start up
- Collectivités locales
- Entreprise TPE PME
- Association sportive / club
- Professionnel de santé, auto-entrepreneur
- Association de patient
- Établissement scolaire, universitaire, étudiant

Le domaine des catégories :

- URBAN LAB & MOBILITÉS DOUCES
Produits et services en faveur de la pratique d'activité physique et des mobilités actives pour tous les publics et dans tous les espaces de vies.
- NUMÉRIQUE ET SANTÉ
Produits et services technologiques en prévention ou dans le parcours de soins favorisant une meilleure coordination professionnelle et un meilleur suivi du patient. Solution en faveur de la prévention et la détection précoce de facteur de risques.
- SPORT CARE PROGRAM
Programme ou dispositif d'activité physique adaptée en faveur de public atteint de maladies chroniques en institution ou à domicile.
- ENTREPRISE ET SANTÉ
Produit ou services en faveur de la qualité de vie au travail, en prévention des situations à risques et comme outil de management.
- PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ
Programme, dispositif en prévention primaire à tous les âges de la vie et dans tous les milieux (scolaire, universitaire, professionnel...)

Consignes pour la rédaction du formulaire de candidature :

Le ppt doit être fourni en version pdf,

Les liens hypertextes ne sont pas acceptés,

La taille de police minimale est de 14 pt, police au choix,

Le candidat n'est pas tenu d'apporter tous les éléments mentionnés selon la nature de son projet. Ces éléments sont à titre indicatif à adapter en fonction de votre projet.

La mise en forme est libre outre les éléments mentionnés plus haut.

Nous nous engageons à faire respecter la confidentialité des informations auprès de nos membres de jurys.



Le dossier de candidature a pour objectif de permettre au candidat d'apporter :

- **Un maximum d'arguments** tangibles,
- **La démonstration** des hypothèses présentées,
- **Les illustrations et autres éléments** nécessaires à la compréhension du projet.

Critères d'évaluation :

Axe 1 – Impact en santé, rigueur scientifique

Axe 2 – Proposition de valeur et description du dossier

Axe 3 – Faisabilité et modélisation possible

Axe 4 – Cohérence de la stratégie de développement

Axe 5 – Caractère innovant

Inscription :

Le règlement de votre candidature s'effectue par voie bancaire (RIB présent sur le dossier de candidature)

Le dossier doit être déposé avant la date indiquée à l'adresse alberti@sportsanteconseil.com

☐ 250 € HT / catégorie

Jury :

Un jury d'experts professionnels de la santé, de l'APA et de collectivités locales procéderons à l'examen de votre dossier et de son évaluation. Les décisions du jury seront communiquées 15 jours avant la remise des trophées.

Remise du trophée sport santé :

Le jour de la cérémonie des trophées vous disposez de 3 min pour présenter votre projet.

Un trophée Argent puis Or sera remis aux deux meilleurs de chaque catégorie avec une communication auprès des acteurs principaux du sport santé.

Un chèque cadeau de 500 € (Décathlon) sera remis au meilleur lauréat des Trophées.